

# YÉMEN



## Environnement opérationnel

### Contexte

L'année 2013 sera d'une importance cruciale pour le Yémen. Avec la signature de l'Accord du Conseil de coopération du Golfe en novembre 2011 et du processus de Dialogue national qui s'en est

suivi, le Yémen entre dans une période de transition critique. À l'heure où le Gouvernement introduit les réformes nécessaires pour faciliter des processus politiques plus inclusifs et stabiliser le pays, le HCR continue à travailler en étroite collaboration avec les autorités centrales et locales pour répondre aux besoins des personnes qui relèvent de sa compétence en matière d'aide humanitaire.

## Chiffres prévisionnels pour le Yémen

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Éthiopie	5 800	5 800	7 800	7 800
	Iraq	3 600	3 600	3 300	3 300
	Somalie	227 000	227 000	260 000	260 000
	Pays divers	3 100	3 100	3 300	3 300
Assimilés réfugiés	Pays divers	240	240	240	240
Demandeurs d'asile	Érythrée	720	720	720	720
	Éthiopie	7 000	7 000	7 700	7 700
	Iraq	100	100	100	100
	Pays divers	260	260	260	260
Déplacés internes	Yémen	475 000	390 000	350 000	240 000
Assimilés déplacés	Yémen	300 000	200 000	250 000	175 000
Déplacés de retour	Yémen	50 000	50 000	200 000	200 000
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Pays divers	15 000	15 000	15 000	15 000
<b>Total</b>		<b>1 087 820</b>	<b>902 820</b>	<b>1 098 420</b>	<b>913 420</b>

Fuyant la sécheresse, les conflits, l'instabilité politique et les violations des droits de l'homme dans la Corne de l'Afrique, un grand nombre de personnes en quête de protection, de sécurité et de moyens de subsistance continuent de prendre le chemin du Yémen. Pour s'y rendre, elles ont souvent recours à des moyens très dangereux, utilisant notamment les filières des passeurs clandestins. En conséquence, le Yémen doit toujours faire face à un flux mixte de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants arrivant sur son territoire, en dépit d'une économie fragile, de services de santé et d'enseignement très limités et de conditions de sécurité fort précaires.

## ● Besoins

En septembre 2012, le Yémen accueillait quelque 230 000 réfugiés enregistrés, dont 95 pour cent de Somaliens. Les Somaliens se voient accorder d'emblée (*prima facie*) le statut de réfugié, tandis que le HCR assure la détermination du statut de réfugié pour les autres nationalités.

Plus de 103 000 réfugiés et migrants en provenance de la Corne de l'Afrique sont arrivés en 2011 ; au mois de septembre 2012, 80 000 autres personnes réduites au désespoir et sans ressources étaient

## Objectifs et cibles prioritaires en 2013

### RÉFUGIÉS

#### Environnement de protection favorable

- Les lois et les politiques sont conformes aux normes internationales.
- ☞ Environ 60 pour cent des règlements du Gouvernement respectent les normes internationales.

#### Processus de protection et documents adéquats

- Les conditions d'accueil sont améliorées.
- ☞ Trois centres d'accueil sont maintenus.
- ☞ Un centre d'accueil est ouvert.
- ☞ Quelque 250 000 personnes relevant de la compétence du HCR sont accueillies et logées.
- La qualité de l'enregistrement et du profilage est améliorée ou renforcée.
- ☞ Toutes les personnes relevant de la compétence du HCR sont enregistrées à titre individuel.
- ☞ Les autorités délivrent des actes de naissance à tous les enfants âgés de moins de 12 mois.

#### Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse améliorée.
- ☞ Toutes les victimes connues de violences sexuelles ou sexistes bénéficient d'un soutien.
- La protection des enfants est renforcée.
- ☞ Tous les enfants non accompagnés et séparés bénéficient de procédures visant à déterminer leur intérêt supérieur.

#### Besoins de base et services essentiels

- L'état de santé de la population est amélioré.
- ☞ Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est ramené de 2 pour mille à 1 pour mille.
- Le bien-être nutritionnel de la population relevant de la compétence du HCR est amélioré.
- ☞ Le taux de malnutrition aiguë chez les enfants âgés de 6 à 59 mois est ramené de 9,8 pour cent à 5 pour cent.
- La population a un accès optimal à l'éducation.
- ☞ Environ 90 pour cent des enfants de 6 à 11 ans relevant de la compétence du HCR sont scolarisés dans le primaire.

### Autonomisation et autogestion communautaires

- L'autosuffisance et les moyens de subsistance sont améliorés.
- ☞ Quelque 1 800 réfugiés reçoivent une aide pour entreprendre des activités génératrices de revenus.
- ☞ Environ 2 000 réfugiés reçoivent une formation technique et professionnelle.

### Solutions durables

- Tout le potentiel en matière de réinstallation est réalisé.
- ☞ Quelque 350 dossiers de réinstallation sont soumis.

### DÉPLACÉS INTERNES

#### Processus de protection et documents adéquats

- La qualité de l'enregistrement et du profilage est améliorée ou maintenue.
- ☞ Quelque 39 100 personnes éligibles sont enregistrées.
- L'enregistrement et la délivrance des actes d'état civil sont améliorés.
- ☞ Quelque 40 000 documents d'identité sont délivrés aux personnes relevant de la compétence du HCR.

#### Besoins de base et services essentiels

- Des abris et infrastructures sont construits, améliorés et entretenus.
- ☞ Quelque 10 000 abris d'urgence sont fournis.
- ☞ Quelque 14 000 ménages reçoivent une aide en matière d'abris (tentes, bâches en plastique ou kits de réparation des abris).
- La population relevant de la compétence du HCR a une quantité suffisante d'articles domestiques et de première nécessité
- ☞ Environ 200 000 individus reçoivent des articles non alimentaires de première nécessité.

### Solutions durables

- Une stratégie globale de solutions durables est élaborée, renforcée ou actualisée.
- ☞ Une stratégie globale de solutions durables est élaborée et approuvée par tous les acteurs concernés.

## Présence du HCR en 2013

□ Nombre de bureaux	9
□ Effectifs totaux	205
Internationaux	26
Nationaux	91
VNU	60
BSP/ONU	23
Autres	5



La Société pour la solidarité humanitaire (lauréate de la médaille Nansen en 2011) dispense des soins médicaux aux réfugiés qui viennent d'arriver au centre de transit de Mayfa'a Hadjar.

entrées au Yémen et le nombre de nouveaux arrivants ne cessait d'augmenter.

Le HCR entend soutenir les réfugiés en leur offrant une protection et une aide matérielle immédiates, portant notamment sur les services juridiques, la nutrition, les soins médicaux, l'hébergement, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Il se propose également de venir en aide aux personnes qui ont des besoins particuliers, en menant une action de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste, en prenant des mesures pour prévenir le VIH et le sida et y répondre, en améliorant les moyens de subsistance des personnes qui relèvent de sa compétence et en trouvant des solutions durables pour remédier à leur situation.

En septembre 2012, quelque 507 000 déplacés internes étaient enregistrés au Yémen. Le HCR, en qualité de chef de file des modules de la protection, de la coordination et de la gestion des camps, des abris et des articles non alimentaires, offre protection et assistance aux déplacés qui vivent dans des camps, au sein de familles d'accueil ou dans des zones d'installation au nord du pays, aux déplacés résidant dans des centres collectifs ou au sein de la communauté d'accueil à Aden, dans le sud, ainsi qu'aux déplacés qui commencent à rentrer chez eux dans le gouvernorat d'Abyan. Les principales activités consistent à suivre de près l'environnement de protection pour assurer l'accès aux droits fondamentaux et à apporter une aide essentielle à la survie.

### Stratégie et activités

Le principal objectif du HCR au Yémen est de répondre aux besoins urgents et croissants des demandeurs d'asile, des réfugiés et des déplacés internes en matière de protection. En raison de la situation économique désastreuse et de l'insécurité persistante, bon nombre de réfugiés, naguère autosuffisants, deviennent de plus en plus vulnérables. Le HCR continuera d'offrir une assistance, notamment dans le secteur de la formation professionnelle et de l'éducation, aux réfugiés et en particulier

à ceux qui sont accueillis dans des camps. Il cherchera également à améliorer le bien-être et les moyens de subsistance.

Bien que le Yémen offre généreusement l'hospitalité aux nouveaux arrivants, le Haut Commissariat surveillera attentivement l'environnement de protection afin de s'assurer du respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et au droit des réfugiés. Les autorités ont donné leur accord à l'agrandissement du camp de Kharaz, nécessaire pour répondre aux besoins croissants des réfugiés ; la mise en œuvre nécessitera des négociations ultérieures au niveau local, avec la communauté d'accueil.

Les principales activités en faveur des réfugiés concerneront l'enregistrement, la détermination du statut et l'autonomisation des communautés, ainsi que les conseils en matière de protection, dispensés dans le centre d'accueil récemment ouvert à Sana'a. Le HCR poursuivra également ses efforts pour consolider les capacités du système d'asile national. À cet effet, il plaidera pour la finalisation d'une loi sur l'asile, dispensera une formation aux fonctionnaires et encouragera l'enseignement du droit international des réfugiés et des droits de l'homme dans les universités.

Pour remédier aux lacunes de protection observées aussi bien en milieu urbain que dans les camps, l'Organisation s'attachera tout particulièrement à soutenir la protection des enfants et à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, à suivre les mises en détention, à renforcer la détermination du statut de réfugié comme moyen de protection et à promouvoir la réinstallation en tant que solution durable stratégique.

Pour les déplacés internes, le HCR se concentrera en premier lieu sur les besoins en matière de protection et d'hébergement, tout en renforçant la coordination au travers de sa participation au dispositif d'intervention modulaire.

Afin d'assurer le retour digne, sûr et pérenne des déplacés internes, le HCR a pris des dispositions pour répondre à leurs besoins

en matière de protection et d'assistance essentielle, notamment dans le secteur des abris. Ceci est particulièrement important dans le gouvernorat d'Abyan, où certains déplacés ont commencé à rentrer et où l'on pourrait assister à d'autres retours dans les mois qui viennent. En tant que membre de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, le HCR s'est préparé à l'éventualité d'un retour en masse des déplacés, dans le cadre d'un plan interorganisations commun d'aide humanitaire et de relèvement précoce.

### ● *Contraintes*

La transition politique en cours au Yémen ne s'est pas encore traduite par une amélioration sensible de la sécurité. Les services publics se sont dégradés et le marasme économique entraîne une hausse du coût de la vie, dont souffrent la plupart des Yéménites, ainsi que les réfugiés et les demandeurs d'asile.

## Organisation et mise en œuvre

### ● *Coordination*

Le HCR entretient des relations de collaboration étroites avec le Gouvernement pour renforcer les capacités nationales et locales et pour faciliter l'élaboration de politiques nationales et de cadres législatifs pertinents. Il travaille en étroite coordination avec l'Unité exécutive du Gouvernement pour les déplacés internes afin de veiller à ce que les questions relatives au déplacement soient intégrées dans les plans gouvernementaux, les cadres de développement et le processus de Dialogue national.

L'Organisation travaille en étroite collaboration avec le Comité national pour les réfugiés, qui dépend du ministère des Affaires étrangères, et avec le Service de l'immigration, au sein du ministère de l'Intérieur, afin d'améliorer la protection et l'enregistrement des réfugiés.

Le HCR a également noué des partenariats opérationnel avec le ministère de la Santé, ainsi qu'avec le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle, et conclu des accords opérationnels avec des organismes des Nations Unies pour exécuter des projets conjoints dans le cadre du plan gouvernemental de transition. Le HCR et l'OIM président ensemble l'Équipe spéciale sur les migrations mixtes.

## Informations financières

Le budget pour 2013 est fixé à 59,8 millions de dollars E.-U. Cependant, il fera l'objet d'une révision en raison des nouveaux besoins suscités par le retour des déplacés internes dans le gouvernorat d'Abyan.

## Conséquences d'un manque de financement

- Alors que beaucoup de réfugiés ont des besoins médicaux aigus et/ou chroniques, le HCR ne pourrait soutenir que cinq centres de santé, ce qui réduirait l'accès à des soins rapides et de qualité pour un nombre important de réfugiés.
- Le HCR ne serait pas en mesure de faciliter la scolarisation de 1 500 enfants dans le primaire, ce qui pourrait faire baisser les taux d'assiduité et même conduire à des décrochages.
- Quelque 45 pour cent des bénéficiaires prévus ne recevraient pas d'aide pour entreprendre des activités génératrices de revenus, ce qui les priverait de la possibilité de conquérir leur autonomie.
- Le HCR serait dans l'incapacité de répondre à tous les besoins pressants et essentiels dans le secteur des abris, et ne pourrait fournir que 1 500 abris d'urgence aux personnes relevant de sa compétence.
- Alors que les personnes relevant de la compétence du HCR ont, dans leur écrasante majorité, besoin d'un appui individuel/familial, qui pourrait dans certains cas être nécessaire à la survie, 67 pour cent des bénéficiaires prévus ne recevraient pas ce soutien.
- Alors que l'obtention de papiers est une première étape essentielle pour accéder à l'aide disponible, seuls 25 000 documents d'identité seraient délivrés aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR. Les personnes dépourvues de papiers auraient plus de difficultés à accéder à la protection et à l'assistance.
- Le HCR ne pourrait pas aider 200 000 personnes déplacées dans le sud du pays à trouver des solutions durables, principalement par le biais du retour et de la réintégration dans leurs régions d'origine.

## PARTENAIRES

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux

Comité national pour les réfugiés  
Ministère des Affaires étrangères  
Ministère des Droits de l'homme  
Ministère de l'Éducation et de la Formation technique  
Ministère de l'Intérieur  
Ministère de la Santé  
Unité exécutive pour les déplacés internes

#### ONG

Agence adventiste de secours et de développement  
*Al-Amal*  
*Association for Developing Persons with Special Needs*  
*Attakamol Development Society*  
CARE  
*Charitable Society for Social Welfare*  
Conseil danois pour les réfugiés  
*Interaction in Development Foundation*  
*International Relief and Development*  
INTERSOS  
Secours islamique  
*Save the Children - Suède*  
Société pour la solidarité humanitaire  
*Solidarity Association for Development (Al Tadamon)*

#### Autres

OIM  
Société yéménite du Croissant-Rouge

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux

Comité national pour les réfugiés, Ministère de l'Intérieur/Service de l'immigration et des passeports

#### ONG

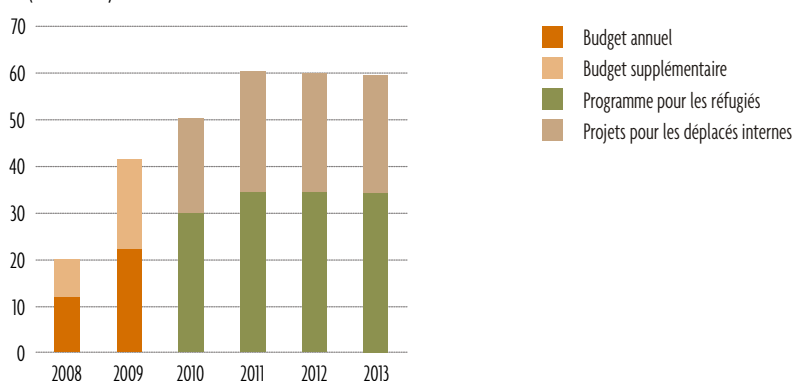
MSF-Espagne

#### Autres

BCAH  
Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour le Yémen  
FAO  
FNUAP  
HCDH  
OIM  
OIT  
OMS  
PAM  
PNUD  
UNICEF

## Budget du HCR au Yémen 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



## Budget 2013 du HCR pour le Yémen (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>			
Instruments régionaux et internationaux	66 613	0	66 613
Droit et politique générale	569 839	297 020	866 860
Institutions administratives et pratiques	81 613	0	81 613
Assistance juridique et recours	488 226	264 015	752 242
Accès au territoire et non-refoulement	333 226	0	333 226
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	168 226	0	168 226
Sous-total	<b>1 707 744</b>	<b>561 036</b>	<b>2 268 780</b>
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>			
Conditions d'accueil améliorées	2 084 839	0	2 084 839
Identification des cas d'apatridie	248 440	0	248 440
Enregistrement et établissement de profils	998 653	1 375 119	2 373 772
Détermination du statut de réfugié	681 453	0	681 453
Documents individuels	933 117	1 020 094	1 953 210
Enregistrement et documents d'état civil	353 653	165 552	519 205
Sous-total	<b>5 300 154</b>	<b>2 560 765</b>	<b>7 860 919</b>
<b>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</b>			
Protection contre les conséquences du conflit armé	0	73 005	73 005
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	1 488 321	2 125 019	3 613 339
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	243 226	0	243 226
Protection des enfants	725 479	428 557	1 154 036
Sous-total	<b>2 457 026</b>	<b>2 626 581</b>	<b>5 083 607</b>
<b>Besoins de base et services essentiels</b>			
Santé	3 693 331	0	3 693 331
Santé procréative et services liés au HIV	1 097 785	0	1 097 785
Nutrition	1 325 532	0	1 325 532
Sécurité alimentaire	199 726	0	199 726
Eau	366 826	0	366 826
Assainissement et hygiène	680 053	0	680 053
Abris et infrastructure	1 878 226	3 583 722	5 461 948
Accès à l'énergie	1 193 226	68 005	1 261 231
Articles ménagers de base	1 523 226	3 232 547	4 755 773
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	924 546	2 473 717	3 398 263
Éducation	4 063 457	0	4 063 457
Sous-total	<b>16 945 935</b>	<b>9 357 991</b>	<b>26 303 925</b>

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Autonomisation et autogestion communautaires</b>			
Mobilisation communautaire	374 839	647 641	1 022 480
Coexistence avec les communautés locales	361 613	1 132 547	1 494 160
Autosuffisance et moyens d'existence	2 950 245	1 882 094	4 832 338
Sous-total	<b>3 686 697</b>	<b>3 662 281</b>	<b>7 348 978</b>
<b>Solutions durables</b>			
Stratégie de solutions globales	0	1 092 641	1 092 641
Retour volontaire	551 829	2 377 609	2 929 438
Intégration	306 400	152 547	458 947
Réinstallation	629 839	0	629 839
Sous-total	<b>1 488 069</b>	<b>3 622 796</b>	<b>5 110 865</b>
<b>Direction, coordination et partenariats</b>			
Coordination et partenariats	203 440	0	203 440
Gestion et coordination des camps	0	632 547	632 547
Gestion des urgences	0	182 910	182 910
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	355 053	246 050	601 103
Sous-total	<b>558 492</b>	<b>1 061 507</b>	<b>1 619 999</b>
<b>Appui à la logistique et aux opérations</b>			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	339 120	1 165 026	1 504 146
Gestion des opérations, coordination et appui	1 969 050	767 170	2 736 221
Sous-total	<b>2 308 171</b>	<b>1 932 196</b>	<b>4 240 367</b>
<b>Total</b>	<b>34 452 288</b>	<b>25 385 153</b>	<b>59 837 440</b>
<b>Budget 2012 révisé (au 30 juin 2012)</b>	<b>34 574 095</b>	<b>25 355 977</b>	<b>59 930 072</b>